

Actualités, ressources et recommandations

Accueils Collectifs de Mineurs

à caractère éducatif

Janvier
2017

SOMMAIRE

1. Rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs
2. Recommandations pour le contenu de la pharmacie en ACM

1. Rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'obligation d'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Cette obligation sera donc appliquée **à partir du 15 janvier 2017** et concernera tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.



Actuellement	A partir du 15 janvier 2017
<p>Un enfant mineur (accompagné ou non) peut voyager à l'étranger avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit sa carte d'identité (notamment pour les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen)• soit son passeport accompagné éventuellement d'un visa <p>Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr</p>	<p>L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra pouvoir présenter les 3 documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport• l'original du formulaire (cerfa) signé par un des parents titulaire de l'autorité parentale (pas d'enregistrement en mairie ou préfecture)• photocopie du titre d'identité du parent signataire <p><i>Vous trouverez en pièce jointe, pour information, le formulaire cerfa à remplir par un des parents .</i></p>

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté »

2. Recommandations pour le contenu de la pharmacie en ACM

Dans le cadre du partenariat entre la DDCSPP et la PMI, un travail avec l'ensemble des médecins chargés du suivi des moins de 6 ans du Territoire de Belfort a permis de définir une liste commune de ce que devrait contenir une trousse à pharmacie en ACM.

Cette liste d'accessoires et produits s'applique à **toutes les tranches d'âge**.



D'une manière générale, est à proscrire tout ce qui peut contenir des produits potentiellement dangereux, qu'il s'agisse de produits allergisants ou irritants (crèmes, lingettes, lotions...).



Pour rappel, aucun médicament ne peut être administré aux mineurs sans une ordonnance nominative du médecin indiquant la durée, la posologie et, le cas échéant les consignes d'administration ou d'application.

Ainsi, il est donc recommandé de constituer sa pharmacie de :

ACCESSOIRES	Informations/Recommandations
Ciseaux	A bout rond
Pince à épiler	
Thermomètre	Toutes les informations pour le choix d'un thermomètre, la prise de température selon l'âge des enfants : http://www.ameli-sante.fr/comment-bien-prendre-la-temperature.html
Compresses emballées individuellement	En tissées pour le soin des blessures (plus hydrophile) En non-tissées pour faire des pansements ou en cas d'hémorragie (moins hydrophile)
Sparadrad	Anti-allergène si possible
Bandages de différentes tailles	
Gants à usage unique	
Tire-tiques	
Aspi-venin	
Lampe de poche	À dynamo (pour plus d'autonomie) pour éclairer, par exemple une plaie en cas de manque de lumière
Couverture de survie	
Sac plastique ou petit sac poubelle	Pour y conserver les éventuels déchets (compresses sales, imprégnées de sang...)
PRODUITS	Informations/Recommandations
Serum physiologique	En unidose
Antiseptique (style biseptine)	Uniquement pour le nettoyage des ustensiles, à utiliser une fois que ceux-ci ont été nettoyés à l'eau et au savon
Petites bandes adhésives (style stéristripes)	Pour les petites plaies ouvertes
Savon	Pain de savon ou savon liquide, sans parfum, sans conservateurs..(type savon de Marseille) pour le nettoyage des plaies et des instruments - prévoir une petite bouteille d'eau s'il n'est pas prévu de pouvoir accéder à un point d'eau.
Poche de froid	Pour les bosses, coups, hématomes... Sur place : compresses ou poches réutilisables à stocker en congélateur (ou glaçons) En sortie : poches de froid instantané A NE SURTOUT PAS appliquer directement sur la peau, mais avec un tissu pour ne pas brûler <i>Bombes de froid à éviter : risque de brûlures trop élevé.</i>
Crème solaire	Choisir un écran total, spécial enfants (pour limiter les filtres chimiques) si possible hypoallergénique, dans tous les cas sans conservateurs. Il est fortement recommandé d'acheter ce produit en pharmacie. Ce produit pouvant potentiellement contenir des allergènes, il est <u>recommandé de solliciter l'autorisation des parents pour une application exceptionnelle de ce produit.</u> RAPPEL : la seule protection solaire efficace est vestimentaire, la crème ne servant qu'à couvrir le peu qui reste exposé.

La trousse à pharmacie doit être **adaptée au type d'accueil ou de séjour** et contenir :

- les instructions écrites pour l'administration des premiers secours, éventuellement si besoin, celles pour l'utilisation du produit ou ustensile (exemple : aspi-venin),
- les numéros d'urgence et coordonnées des médecins et pharmacie du secteur (de l'accueil, du séjour de vacances),
- un registre de soin pour noter : nom de l'enfant ou animateur, bobos, soins effectués, animateur ayant administré les soins.

Chaque groupe en déplacement doit pouvoir disposer d'une trousse à pharmacie.

Une attention particulière doit être apportée aux **dates de péremption ou durée d'utilisation** : la crème solaire fait partie des produits qui ne présentent pas une date limite mais une durée d'utilisation à partir de l'ouverture du flacon ou tube. Il est donc recommandé de noter sur le contenant la date de première utilisation.